

DEMI-JOURNÉE D'ÉTUDES

« Protégez vos œuvres d'art et objets précieux
contre le vol et l'incendie »

21 MAI 2019 – LOUVAIN-LA-NEUVE



INTRODUCTION

Les musées, salles d'exposition, galeries d'art, églises, bâtiments historiques et collectionneurs privés sont à titre divers les gardiens de notre patrimoine culturel et historique. Ces trésors sont particulièrement vulnérables tant au feu qu'au vol. Souvent, il s'agit de pièces uniques, rares ou précieuses.

La sécurité requiert une approche fondamentalement différente de la protection des immeubles de logements, de bureaux et de sites industriels. Gestionnaires et conservateurs publics et privés ont en commun une même responsabilité sociétale : Protéger de la meilleure manière possible les objets et les collections qui leur sont confiés et assurer leur pérennité.

ANPI en tant qu'acteur de la prévention des incendies et des vols a voulu réunir dans une même réflexion ces deux aspects de la sécurité et aborder dans une demi-journée d'études un premier tour d'horizon des principaux moyens techniques de protection contre l'incendie et le vol des œuvres d'art et des objets rares et précieux.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

En tant que propriétaires, conservateurs et gestionnaires de collections, de musées, de centres d'exposition, de galeries d'art ou d'antiquités, de bâtiments historiques ou de collections privées, soit tous les dépositaires de notre patrimoine culturel et historique, mais aussi les conseillers en prévention, les conseillers en sécurité, les installateurs d'équipements de protection et les entreprises de gardiennage, les assureurs, les préventionnistes des zones de polices et de secours services d'incendie et de police, cette demi-journée d'études vous aidera à envisager les différentes solutions possibles.

PRIX: €150 HTVA

Compris:

- la session d'information
- le FSA Magazine comprenant le DTD 165 Protéger les œuvres de valeur et les objets précieux d'une valeur de 56,22€ HTVA
- les exposés
- le lunch sandwiches et l'entrée au musée L

Réductions: voir bulletin d'inscription au verso.

LIEU

Musée L (Attention : voir le point « parking »)
Place des Sciences, 3 bte L6.07.01
B-1348 Louvain-la-Neuve



PROGRAMME

- 09h00 Accueil des participants
- 09h30 Introduction
- 09h40 La prise en charge des risques par l'assureur
- 10h00 La sécurité incendie - Moyens d'extinction adaptés aux objets précieux
- 10h30 La sécurité incendie - Cas vécu
- 10h50 Pause
- 11h10 **Protection vol des locaux** - Moyens mécaniques et électroniques
- 11h50 **Protection vol des objets** - Moyens mécaniques et électroniques
- 12h20 Questions & réponses
- 12h40 Lunch

Traduction simultanée français, néerlandais

PARKING

Le parking du musée L se trouve **Voie Minckelers**, vous recevrez par la suite un ticket pour la sortie.

ACCÈS – E411 Sortie 8a Louvain-la-Neuve

Depuis la N4, suivre la route N25 vers Ottignies-Louvain-la-Neuve, vers le Bd Baudouin 1^{er}.

Au deuxième rond-point, prendre la troisième sortie et arriver sur le boulevard. Prendre à droite vers la Porte Lemaitre et suivre jusqu'à la voie Minckelers qui se trouve à gauche ou suivre parking P18 car le parking s'y trouve. Il se nomme « Parking Musée L ».

Des panneaux indiquent le Musée L sur le boulevard.

D'autres possibilités de parking peuvent vous être envoyées par e-mail.

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Patrimoine - Protégez vos œuvres d'art et objets précieux contre le vol et l'incendie »

21 MAI 2019 – LOUVAIN-LA-NEUVE



Enregistrez votre inscription:

- soit par email: imc@anpi.be
- soit en ligne via notre site:
<https://www.anpi.be/fr/evenements>

Nom:

Prénom:

Fonction:

Société:

Adresse:

Code postal: Localité:

TVA: BE - -

Téléphone:

Fax:

GSM:

E-mail:

s'inscrit à la demi-journée d'études du mardi 21 mai 2019 et s'engage à verser anticipativement le montant de l'inscription. Une facture vous sera envoyée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par e-mail.

Bénéficie d'une réduction automatique et non-cumulable de:

15% en tant qu'abonné « Expert » ou « + »

Bénéficie d'une réduction (Introduisez le code mentionné dans le mail ou demandez-le via imc@anpi.be) car vous êtes:

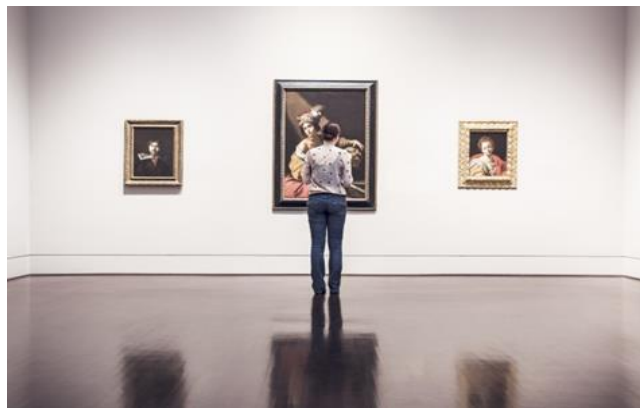
- affilié à une fédération sectorielle Membre de ANPI asbl
- membre d'une zone de secours ou police (50%)
- étudiant ou membre d'un corps académique

Date:

Signature:

Conditions d'annulation: pour donner lieu à remboursement, l'annulation doit nous être signifiée par mail (imc@anpi.be) au plus tard le jeudi 16 mai 2019.

Dans le cadre du RGPD, vous pouvez consulter notre politique de gestion des données sur www.ANPI.be. Si vous ne désirez pas être tenu au courant de nos activités, veuillez envoyer «Unsubscribe» à IMC@anpi.be.



ANPI ASBL

ANPI, issu des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.

ANPI avalise ainsi la conformité des procédures organisationnelles et des dispositifs matériels de prévention en respect avec la loi et les exigences de qualité requises par les assureurs. A ce titre ANPI propose non seulement ses services dans le cadre du marquage légal CE mais aussi pour les marques de qualité volontaires telles que BOSEC, INCERT, BENOR, I3 et S3.

Son infrastructure en laboratoires pour les essais de compatibilité électromagnétique (EMC), de sécurité électrique, d'indices de protection (IP), d'environnements climatiques et de corrosion vient ici idéalement compléter les dispositifs dédiés à la prévention incendie et intrusion.

ANPI est un organisme accrédité par BELAC et est notifiée auprès de la Commission européenne pour la vérification des exigences reprises dans les directives relatives à la compatibilité électromagnétique, à la sécurité électrique et aux matériaux de construction.